



CNC

le CNC et l'animation

—



le CNC et l'animation

Le Centre national de la cinématographie, établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, institué par la loi du 25 octobre 1946, est placé sous l'autorité du ministre de la Culture et de la Communication.

Les missions principales du CNC sont :

- _ la réglementation
- _ le soutien à l'économie du cinéma de l'audiovisuel, de la vidéo, du multimédia et des industries techniques
- _ la promotion du cinéma et de l'audiovisuel et leur diffusion auprès de tous les publics
- _ la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique

le soutien à la production cinématographique

le long métrage

Le CNC intervient dans la production de films de long métrage sous la forme d'aides sélectives à la production, après avis de commissions spécialisées.

En amont, des aides remboursables peuvent être attribuées à des sociétés de production pour le développement de projets de film : option ou achat de droits d'adaptation cinématographique, écriture ou réécriture et, pour les projets de films d'animation, conception graphique (story-board, pilote, etc).

Des avances, également remboursables, peuvent être accordées pour la production des films de long métrage soit avant, soit après leur réalisation.

le court métrage

Le CNC intervient dans la production de films de court métrage d'animation selon trois types d'aides, avant ou après leur réalisation.

Un groupe de lecture composé de professionnels de l'animation présélectionne les projets qui seront présentés en commission plénière.

- _ une aide avant réalisation (dite « contribution financière »), dont l'objectif est de rester ouverte aux nouveaux talents ;
- _ une aide au programme d'entreprise (dite « aides au programme ») dont l'objectif est d'accompagner la croissance des entreprises les plus expérimentées et dynamiques du secteur ;
- _ une aide après réalisation (dite « prix de qualité »), dont l'objectif est de primer les films de qualité qui n'ont pas bénéficié d'aide à l'état de projet et de récompenser la prise de risque du producteur.

les nouvelles technologies en production

Des aides sont attribuées pour accompagner la prise de risque du producteur qui fait appel à des techniques innovantes (effets spéciaux numériques, images de synthèse, mise au point

de procédés spécifiques). Elles sont attribuées sous la forme de subventions sélectives et ne prennent en compte que les dépenses afférentes à l'utilisation ou au développement de ces nouvelles techniques de production.

le soutien à la production audiovisuelle

Le Compte de soutien à l'industrie de programmes audiovisuels (COSIP) créé en 1986, a pour objet de favoriser la production d'œuvres audiovisuelles destinées à être diffusées sur les chaînes de télévision françaises.

Des aides à la production peuvent être accordées aux projets d'œuvres d'animation, quelle que soit leur durée (courts métrages, spéciaux, séries), lorsque le producteur délégué a obtenu un financement d'un ou plusieurs diffuseurs français.

Les aides sélectives sont réservées aux nouvelles sociétés ou aux sociétés à faible activité, après examen des dossiers par une commission.

des aides à la création

Le CNC aide les producteurs à prendre des risques sur des projets difficiles ou de conception nouvelle en partageant les coûts de développement de ces dossiers.

Le producteur peut ainsi mieux définir les conditions de viabilité des projets et rechercher les partenaires pour que la réalisation de l'œuvre définitive s'en trouve facilitée.

Des aides à la préparation et à la réalisation de pilotes destinés à la télévision et au cinéma peuvent être accordées ; une vingtaine de pilotes est ainsi aidée chaque année.

le Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle

Depuis 2005, la création du Fonds innovation a permis le développement de projets, unitaires ou séries, qui sont porteurs d'une écriture et d'une réalisation nouvelle.

Les projets, tous anonymes, sont présélectionnés par des lecteurs puis choisis par un comité d'experts dont les membres sont des professionnels du secteur.

Le fonds innovation soutient les projets à deux stades :

- _ une aide à l'écriture destinée à un couple d'auteurs littéraires et graphiques ;
- _ une aide au développement qui accompagne conjointement producteurs et auteurs, compatible avec l'aide au pilote.

formation

Le CNC soutient la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel en participant à de nombreuses actions qui relèvent de la formation initiale ou de la formation continue.

Il contribue, aux côtés des partenaires sociaux ou institutionnels, des écoles ou des centres de formation spécialisés, aux efforts des professionnels pour s'adapter aux évolutions technologiques, économiques et culturelles que connaît ce secteur d'activité.

À ce titre, il peut intervenir financièrement pour des actions de formation destinées aux entreprises ou participer à des stages en collaboration avec des organismes spécialisés. Les plans de formation doivent être en adéquation avec les besoins du marché.

mini-traité animation

Dans le cadre des accords de coproduction franco-canadien, la France verse, chaque année 450 000 € et le Canada 600 000 \$ au titre du « mini-traité animation » conclu en 1985, afin d'aider la coopération audiovisuelle et cinématographique dans le domaine de l'animation.

Des aides remboursables peuvent être attribuées à des projets d'animation coproduits entre les deux pays et pour lesquels la contribution artistique, technique et financière de chaque coproducteur doit être effective.

équipement des studios et innovation technologique

Le CNC contribue à la modernisation des outils de fabrication de dessins animés, en soutenant d'une part les investissements des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel, et, d'autre part, la recherche et l'innovation en audiovisuel et multimédia (développement de systèmes et de logiciels d'animation).

aide à l'édition vidéo et DVD

Afin d'encourager l'édition de programme à caractère culturel, le CNC peut accorder des aides sélectives à des entreprises d'édition vidéo pour des projets d'édition de vidéogrammes d'œuvres audiovisuelles, d'œuvres directement produites pour la vidéo, de programmes provenant de fonds de catalogues, de films de patrimoine ou de films de long métrage.

promotion

Pour aider à faire connaître les œuvres françaises et soutenir la présence des producteurs français sur le marché international du film d'animation, le CNC participe à plusieurs manifestations spécialisées dans le domaine de l'animation ou des nouvelles technologies.

Une aide est également apportée à TV France International pour la promotion des œuvres françaises à l'étranger.

De plus, les producteurs et les distributeurs peuvent obtenir le financement partiel de leurs frais commerciaux (doublage, sous-titrage, édition de plaquette etc...) pour des œuvres remplissant les conditions requises pour l'obtention des aides à la production audiovisuelle.

contacts

Direction de l'audiovisuel Service de compte de soutien à l'industrie des programmes

Département « animation »
3 rue Boissière 75784 Paris Cedex
Tél. +33 (0)1 44 34 34 20
Fax +33 (0)1 44 34 34 52

Direction du cinéma

12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex
Tél. +33 (0)1 44 34 38 43
Fax +33 (0)1 44 34 37 24

Direction de la création, des territoires et des publics

11 rue Galilée 75784 Paris Cedex
Tél. +33 (0)1 44 34 35 40
Fax +33 (0)1 44 34 38 64

Direction du multimédia et des industries techniques

11, rue Galilée 75784 Paris Cedex
Tél. +33 (0)1 44 34 34 63
Fax +33 (0)1 44 34 34 62

Direction de la communication

12 rue de Lübeck 75784 Paris Cedex
Tél. +33 (0)1 44 34 36 95
Fax +33 (0)1 44 34 34 73



**Centre national
de la cinématographie**

12 rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16

**Direction de
la communication**

Tél. 01 44 34 36 95
Fax 01 44 34 34 73

www.cnc.fr

copyrights

Mandarine & Cow (78x7) © Normaal / France 3
Persépolis de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud
 © Diaphana Films
Minuscule (78x6) de Thomas Szabo et Hélène Giraud
 © Futurikon / France 2 / Disney Channel
Le monde merveilleux d'Éliot Kid (52x13) de Gilles Cazaux
 © Safari de Ville / Samka Productions / TF1, Disney Channel
Les héros de la plage (26x4) de Vincent Escrive
 © Beastly Prod / G3 Productions / Gulli
Okuro (26x24) © Les Films de la Perrine / France 2 / Canal J
Atout 5 (52x13) de Alain Sion © 2006 / Euro Visual / France 5 /
 Teletoon
Zap Collège (52x12) de François Perreau © Alphanim / M6
Tous à l'ouest de Olivier Jean-Marie © Xilam
Kung Foot (26x26) de Franck Vibert et Thibault Chatel
 © Label-Anim / AB Productions / Télétoon / TF1
Franky Snow © Canal J / Toon Factory
Histoire tragique avec fin heureuse de Régina Pessoa © Folimage

Document édité par
la Direction de la communication

Conception graphique
Atelier de création graphique

Impression
Stipa

